



Le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, M. Mohamed Yahya Ould Horma, a annoncé mercredi 29 mai 2013 à Nouakchott qu'à partir du 31 du mois courant, il sera mis fin définitivement à l'isolement de nombreuses colonies mauritaniennes installées dans des contrées lointaines.

Cela est rendu possible, selon le ministre, par la réception des programmes des premières chaînes de Radio et de télévision mauritaniennes et pour la première fois ceux de Radio Coran avec une excellente qualité d'image avec l'usage des paraboles d'unmètre quarante de diamètre au maximum.

"Ce renforcement de la couverture résulte d'un contrat d'acquisition d'une plate forme de diffusion en bande Ku signé avec l'opérateur Arabsat, initiative qui permet aujourd'hui à la télédiffusion de Mauritanie de pouvoir diffuser en direct par satellite, à partir de ses installations à Nouakchott, les programmes de 14 chaînes TV et 15 stations radios", souligne, M. Mohamed Yahya Ould Horma.

Le Ministre a souligné qu'avec la signature de cet avenant la diffusion des programmes des premières chaînes Radio et TV Mauritaniennes et Radio Coran se fera désormais par le biais d'un bouquet en bande C couvrant la totalité du continent Africain et une partie de l'Europe et de l'Asie allant jusqu'à la Suède, l'Ukraine, la Géorgie, l'Arménie, la Turquie, le Pakistan,

l'Afghanistan, une grande partie de l'Inde et une partie de la Chine etc.

Il a ajouté: "Ces colonies importantes, de par leur poids démographique et leur apport à l'économie nationale, sont ainsi rattachées à leur mère patrie, à leurs valeurs culturelles et à leur patrimoine civilisationnel, indiquant que " de même les populations des pays amis concernés par cette extension auront accès à nos programmes qui véhiculent notre culture dans sa diversité et sa richesse ".

Il a également souligné que l'extension de la desserte télévisuelle et radiophonique ajoutée à l'enrôlement de la population à l'intérieur du pays comme à l'extérieur, traduit tout l'intérêt que **le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz**

porte à la diaspora mauritanienne qui a éprouvé, des décennies durant, d'énormes difficultés à établir ses pièces d'état civil et à suivre l'actualité et les programmes proposés par les chaînes de télévision et de radiodiffusion nationales.

Le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement a affirmé, par ailleurs, que le gouvernement mauritanien est décidé d'aller de l'avant dans sa politique de restructuration et de modernisation du secteur de l'audiovisuel et à hisser le pays au rang des nations qui tirent profit de la révolution technologique.

Parlant des réalisations opérées dans le domaine de l'information et de la communication, le Ministre a rappelé que le gouvernement a pris un certain nombre de mesures dont la promulgation de la loi 2010-045 du 26 juillet 2010, consacrant la libéralisation de l'audiovisuel, la dépenalisation du délit de presse, la réglementation de la presse électronique, la création d'un fonds d'aide publique à la presse privée, la création de trois sociétés de service public (Radio Mauritanie SA, Télévision de Mauritanie SA et Télédiffusion de Mauritanie SA), la délivrance de dix licences de diffusion à 5 chaînes de télévision et 5 stations radios privées.

M. Mohamed Yahya OuldHorma a rappelé aussi qu'une station terrienne en bande C mise en service en 2002 assurait la transmission en destination du réseau de relais de diffusion terrestre de l'intérieur du pays et permettait la réception et la rediffusion des programmes Radio TV dans un bouquet sur le satellite Badr 4 à partir de la Jordanie.

" Ce service de transmission était le seul moyen dont disposait nos compatriotes en Afrique et dans le reste du monde non desservis par le bouquet Badr 4, de recevoir les programmes de la radio et de la télévision mauritaniennes, mais hors bouquet et au gré des installations coûteuses (antenne de plus de 3 m) " a-t-il ajouté.

Et de poursuivre qu'à partir de février 2012, un contrat d'acquisition d'une plateforme de diffusion en bande Ku a été signé avec l'opérateur Arabsat. " Une initiative qui permet aujourd'hui à la Télédiffusion de Mauritanie de pouvoir diffuser en direct par satellite, à partir de ses installations à Nouakchott, les programmes de 14 chaînes TV et 15 stations radios ", a souligné le ministre.

En vertu de la mise en service de la nouvelle plateforme, les paramètres de réception des programmes des premières chaînes Radio et Télévision de Mauritanie et Radio Coran sur le bouquet de la bande C sur le satellite Arabsat 20° Est, sont : les fréquences 3884 Mhz, S/R 27.500 avec un FEC de $\frac{3}{4}$ et une polarisation verticale.

Notons également que le Directeur Général de la Télédiffusion de Mauritanie (TDM) M. Mohamed Dieh Ould Sidaty avait présenté à cette occasion un exposé sur les différentes étapes franchies par la transmission TV et radio en Mauritanie, soulignant ainsi la possibilité de la migration du bouquet mauritanien sur le satellite Badr 4 à l'horizon 2014.

Le point de presse relatif à l'amélioration de la couverture de la radio et de la Télévision par satellite s'est déroulé en présence du Ministre des Affaires Islamiques et de l'Enseignement

Originel, M. Ahmed Ould Neini, du Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Chargé de l'Union du Maghreb Arabe, M. Hamed Ould Hamouni, du Secrétaire Général du Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement et de plusieurs responsables centraux au même département ainsi que des directeurs des établissements publics relevant du département de la communication et des relations avec le parlement.